

La lettre de l'Éducation



Aux parents des écoles de Saint-Martin-le-Vinoux

Juin 2024

Madame, Monsieur,

Voici les actualités de cette fin d'année scolaire.

✚ Inscriptions année scolaire 2024-2025

Le service Education Jeunesse change de logiciel pour la gestion des inscriptions (scolaires, accueil de loisirs, restauration scolaire, Récré'active et transport) :

Application MyPérischool <https://saintmartinlevinoux.myperischool.fr> , code d'accès : **SMRTVNX**

Vous pouvez **dès à présent** créer votre compte famille, ajouter vos enfants et déposer les justificatifs d'usage dans MyPérischool si vous n'avez pas déjà créé votre compte pour l'accueil de loisirs.

Pour les inscriptions à la restauration scolaire, Récré'active et au transport, les inscriptions **ne seront possibles qu'à partir du lundi 19 août, si le dossier est complet et validé** ainsi que les factures 2023-2024 réglées.

✚ Tarifs 2024-2025

Les tarifs des services de l'Éducation n'ont pas augmenté depuis 15 ans. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne toujours pas modifier les tarifs des différents services pour les tranches de quotient existantes, mais de créer de nouvelles tranches supérieures de quotient familiales.

Voir le détail des tarifs sur les documents joints.

Dérogations scolaires

Deux groupes scolaires sur trois atteignent bientôt la limite de capacité. Aussi, à partir de la rentrée scolaire 2024-2025, les dérogations au périmètre scolaire seront suspendues ; seules les dérogations pour rapprochement de fratrie seront maintenues et acceptées.

Les familles qui déménageront au cours de l'année scolaire dans une autre commune devront le faire savoir au service Education Jeunesse.

Une demande de dérogation devra ainsi être formulée pour un maintien de scolarisation dans l'école actuelle des enfants, et si elle était acceptée, la demande devra être renouvelée chaque année.

Accueil de loisirs de l'été

Les « Eclats de rire » accueillent les enfants de 3 à 15 ans pendant les vacances, à l'accueil de loisirs de Lachal.

Il sera ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024 inclus (fermeture les 15 et 16 août). Les inscriptions sont ouvertes depuis le **lundi 10 juin**.

Des sorties pique-nique à la journée seront organisées les mardis et jeudis avec un départ depuis les locaux de l'école du Néron.

Les jeunes de 11/15 ans pourront également être inscrits en journée complète ou demi-journée avec une salle qui leur est dédiée avec matériel, jeux, baby-foot...

Le programme détaillé est disponible sur le site Internet (www.saint-martin-le-vinoux.fr).

Le service Education Jeunesse vous souhaite un très bel été et de très bonnes vacances.



« Tous au parc cet été ! » tout en gratuité

Retrouvez toutes les informations de la programmation estivale sur <https://www.saint-martin-le-vinoux.fr/3973-animations-d-ete.htm>

Concert – Spectacles – Ateliers – Animations – Sports

Vous pouvez également suivre les pages Facebook et Instagram de la Ville :

<https://www.facebook.com/Ville.de.SaintMartinleVinoux>

https://www.instagram.com/smlv_naturellement_chartreuse/

Service Education Jeunesse
Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux
educ@smlv.fr
Tel: 04 76 85 14 50



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 038-213804230-20240624-2024_030-DE

Tarifs service Education Jeunesse

Annexe à la délibération 2024-30

Tarifs de la restauration scolaire :

Les tarifs prennent en compte le prix du repas mais également le temps de garde des enfants de 11h30 à 13h30. **Le coût de revient par enfant et par jour est de 10,79 €.**

- Pour les quotients inférieurs ou égaux à 169, il est appliqué un tarif à 1€
- Pour les quotients compris entre 170 et 800, il est appliqué le coefficient multiplicateur de 0,00625.

L'application d'un coefficient multiplicateur permet de limiter les effets de seuil.

Par exemple, avec un quotient de 250, le tarif applicable sera de 1,56 €.

Il est appliqué le tarif de 6,50€ pour les familles ne résidant pas sur Saint-Martin-le-Vinoux.

Quotients CAF	Tarifs
Jusqu' à 169	1.00 €
de 170 à 800	Quotient x 0,00625
de 801 à 900	5.10 €
de 901 à 999	5.20 €
de 1000 à 1099	5.40 €
de 1100 à 1199	5.55 €
de 1200 à 1299	5.70 €
de 1300 à 1399	5.85 €
de 1400 à 1499	6.00 €
de 1500 à 1999	6.15 €
de 2000 à 2499	6,30 €
Plus de 2500	6,50 €
Non Saint-Martiniers	6,50 €

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus déjeunant tous les 3 dans les cantines scolaires (maternelle et élémentaire).

Tarifs pour une prestation sans repas (enfants avec PAI et panier repas) :

Quotient CAF de 100 à 299 :	0.50€
Quotient CAF de 300 à 599 :	1€
Quotient CAF de 600 à 799 :	1.50€
Quotient CAF de 800 à 1199 :	2€
Quotient CAF de 1200 à 1799 :	2.50€
Quotient CAF de 1800 à 2499 :	3€
Quotient CAF de 2500 et plus :	3.50€
Non Saint-Martiniers :	3.50€

Une pénalité de 8 euros est facturée aux parents qui laissent leur enfant, sans inscription préalable, à la restauration scolaire.

Le prix du repas pour les parents souhaitant déjeuner au restaurant scolaire est au tarif maximum soit 6,50€.

Tarifs du transport scolaire :

Le transport scolaire est mis en place tous les jours d'école, matin et soir, pour les enfants scolarisés sur l'école Simone Veil.

Les tarifs prennent en compte le coût du bus avec chauffeur, ainsi que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice). **Le coût de revient par enfant et par mois est de 170€.**

Le forfait mensuel (quel que soit le nombre de trajets effectués dans le mois) :

- Quotient CAF jusqu'à 1799 : 15 €
- Quotient CAF de plus de 1800 € : 20 €
- Tarif non Saint-Martiniers : 20€

La carte de 10 voyages est facturée 25 €. Elle est valable 2 ans et peut être utilisée par toute la fratrie.

Tarifs de la Récré'active :

Le service de la Récré'active est ouvert à toutes les familles, matin et soir. Les tarifs prennent en compte notamment l'encadrement et l'achat du matériel pour les activités.

Les enfants sont encadrés par des ATSEM, des animateurs et des intervenants professionnels.

Le coût de revient par enfant et par soir est de 4,20€.

Tarif unique pour l'accueil du matin : 1€

Pour la première tranche horaire (de 16h30 à 17h30), la tarification se fait selon le quotient de la CAF :

Quotient CAF jusqu'à 599 :	0,50 €
Quotient CAF de 600 à 1199 :	1 €
Quotient CAF 1200 à 1799 :	1.50 €
Quotient CAF 1800 à 2499 :	2 €
Quotient CAF de plus de 2500 :	2.50 €
Tarif non Saint-Martiniers :	2.50 €

Tarif unique pour le créneau 17h30 – 18h : 1,25 €

Tarif unique pour le créneau 18h – 18h30 : 1,50 €

En cas de dépassement d'horaire (quelle que soit la tranche horaire réservée), il est appliqué une pénalité de 5 € en plus de la tranche horaire supplémentaire.

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus étant inscrits à la Récré'active. (maternelle et élémentaire).

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

Le coût de revient par jour et par enfant est de 66,15€

Tarifs Saint-Martiniers :

	0 à 288	300	400	500	600	700	800	900	1000	1100
JR*	5.07 €	5.28 €	7.04 €	8.80 €	10.56 €	12.32 €	14.08 €	15.84 €	17.60 €	19.36 €
J*	4.56 €	4.75 €	6.34 €	7.92 €	9.50 €	11.09 €	12.67 €	14.26 €	15.84 €	17.42 €
MR*/ AMR*	4.13 €	4.26 €	5.67 €	7.08 €	8.50 €	9.92 €	11.34 €	12.33 €	13.32 €	14.26 €
M* / AM*	2.28 €	2.38 €	3.17 €	3.96 €	4.75 €	5.54 €	6.34 €	7.13 €	7.92 €	8.71 €

	1101 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1599	1600 à 1799	1800 à 1999	2000 à 2299	2300 à 2499	2500 et plus
JR*	19.97 €	20.37 €	20.97 €	21.37 €	21.97 €	22.37 €	22.97 €	23.37 €	24.37 €
J*	17.97 €	18.37 €	18.97 €	19.37 €	19.97 €	20.37 €	20.97 €	21.37 €	21.97 €
MR*/ AMR*	14.52 €	15.07 €	15.52 €	15.50 €	15.80 €	17.12 €	17.67 €	18.27 €	18.87 €
M* / AM*	8.97 €	9.37 €	9.67 €	9.97 €	10.37 €	10.97 €	11.37 €	11.97 €	12.37 €

JR = Journée avec repas

M = Matinée sans repas

MR = Matinée + repas

J = journée sans repas

AM = Après-midi sans repas

AMR = Après-midi + repas

Détails tarifs :

Journée repas QF jusqu'à 1100 : Quotient familial X 0,0176

Demi-journée sans repas

QF de 0 à 1100 QF X 0,00792

QF au-delà de 1101 voir tableau ci-dessus

Demi-journée avec repas

Tarifs 1/2 journée + tarifs de la restauration scolaire

Tarifs pour les familles extérieures à la commune :

	De 0 à 899	de 900 à 1999	de 2000 à +
JR*	17.27 €	23.46 €	26.37 €
J*	15.54 €	21.11 €	23.17 €
MR*/ AMR*	13.92 €	16.10 €	19.27 €
M* / AM*	7.77 €	9.95 €	12.97 €

Pénalité de 8€ pour un enfant présent non inscrit (en plus du tarif normal)

Pénalité de 5€ pour un retard (en plus du tarif normal)

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus étant inscrits à l'accueil de loisirs.

